



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi

Question écrite n° 94521

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'extension de la garantie jeune. Expérimenté depuis 2013, ce dispositif concerne les jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail et leur donne la chance d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif de formation et d'accès à l'emploi, ainsi qu'une allocation mensuelle d'un peu plus de 461 euros pendant un an. Cette année, il doit être étendu à 19 nouveaux départements. Cependant un désaccord semble perdurer sur le coût de cette mesure. En effet elle a été chiffrée à 418 millions d'euros par Matignon alors que Bercy l'évalue entre 450 et 600 millions d'euros. Cette différence existe car le Gouvernement ignore le nombre de jeunes qui bénéficieront de ce dispositif : 100 000, 150 000 ou plus ? Compte tenu de cet aléa et de ses potentielles conséquences budgétaires, il convient de s'interroger sur le financement de cette extension. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94521

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2016](#), page 2526

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)